



Communiqué de presse

Tarbes, le 29 août 2016

Mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires **Réunion de l'état-major de sécurité le vendredi 26 août 2016**

La préfète des Hautes-Pyrénées et le procureur de la République de Tarbes ont réuni l'état-major de sécurité (EMS), en présence du directeur académique des services de l'Éducation Nationale, de la Direction régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt, des forces de Sécurité Intérieure et des services d'incendie et de secours.

Dans un contexte où la menace terroriste reste à un niveau élevé, le ministre de l'Intérieur, la ministre de l'Éducation Nationale et le ministre de l'Agriculture, au titre de l'enseignement agricole, ont décidé de renforcer leur partenariat pour mieux protéger les écoles, établissements scolaires et l'ensemble des personnes qui les fréquentent, aussi bien les élèves que les enseignants et l'ensemble des personnels.

A cet fin, l'EMS a adopté les mesures de prévention et de sécurité suivantes :

- **Des mesures de prévention :**

Les établissements doivent se préparer à la gestion de crise, en complétant leur plan particulier de mise en sécurité (PPMS) en y intégrant le risque « attentat ». L'intégralité de ces PPMS sera transmise aux forces de l'ordre à brève échéance.

Plusieurs exercices seront organisés durant l'année scolaire dans les établissements scolaires.

La préfecture a réalisé un exercice, le 12 avril 2016, afin de tester la coordination des services et les préparer à la gestion de ce type de crise. Un nouvel exercice sera organisé avant la fin de l'année 2016.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Des formations aux gestes qui sauvent et aux premiers secours seront organisées pour les élèves et les personnels de l'Éducation Nationale par les services d'incendie et de secours et les associations de sécurité civile.

- **Des mesures de sécurisation :**

Les aménagements prioritaires de sécurisation des établissements scolaires seront identifiés dès le 15 septembre entre la direction académique des services de l'Éducation Nationale et les référents sûreté de la police et gendarmerie Nationales. Les travaux engagés par les communes, le département et la région, pourront être soutenus, notamment par le recours au Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance.

Trente réservistes de la gendarmerie nationale renforceront les effectifs des brigades territoriales pour assurer des patrouilles lors des entrées et sorties de classes.

Sous l'autorité du procureur de la République, des contrôles d'identité seront menés aux abords des écoles et établissements scolaires.

La préfète des Hautes-Pyrénées coordonnera l'implication de tous les acteurs de la sécurité pour permettre à l'École d'accomplir sa mission en toute sérénité et pour la sécurité de tous : élèves, enseignants et parents.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Prefet-des-Hautes-Pyrenees) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>